

Document pour les enseignant.e.s

Situation d'apprentissage :

La Belgique, une neutralité dans tous ses états ?

1. Contextualisation dans le parcours d'apprentissage :

Cette situation d'apprentissage mobilise une partie des connaissances découvertes par les élèves au cours des activités « Aux origines de la neutralité en Belgique » et « Voltaire ou le droit à la différence ». Elle permet d'affiner la compréhension historique de la neutralité de l'État belge et vise à inscrire dans une perspective historique les débats sur la séparation Église-État au sein de notre pays. Pour ce faire, elle peut, par exemple, prendre appui sur la présence de différents réseaux d'enseignement en Belgique.

L'enseignant peut faire le choix de proposer quelques documents de synthèse aux élèves ou de réactiver les savoirs vus en classe pour compléter une partie du tableau. Dans cette situation, nous proposons de réactiver des savoirs déjà vus en P4, P6 et S1.

2. Apprentissages mis en œuvre et à structurer dans le cours :

Approche critique de l'information	Se situer dans son environnement	Démarches d'investigation en sciences humaines	Usages numériques disciplinaires	Pratique(s) de terrain
------------------------------------	----------------------------------	--	----------------------------------	------------------------

Attendus d'apprentissage liés à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté :

*Les compétences visées par l'EPC, ainsi que la volonté de privilégier leur apprentissage en commun, en construction collective, se prêtent davantage à l'évaluation formative.
Référentiel d'éducation à la philosophie et citoyenne, FWB, 2021, p.23.*

S'ouvrir à la pluralité des cultures et des convictions :

- ☐ **SF : Distinguer** croyance, opinion, savoir, conviction.
- ☐ **S : Questionner – expliciter** : sphère privée- sphère publique.
- ☐ **S : Identifier – exemplifier** : opinion – croyance – savoir – conviction.

Comprendre les principes de la démocratie

- ☐ **SF : Reconnaître** l'égalité devant la loi : questionner l'égalité devant la loi.

Attendus d'apprentissage de S1 : axe 3

Savoirs :

- ☐ **Expliquer** des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.

Savoir-faire :

- ☐ **Organiser** dans un tableau à double entrée des informations sélectionnées dans un document.
- ☐ **Sélectionner** dans un document des informations utiles pour répondre à une question de recherche.
- ☐ **Identifier**, dans un texte court, une cause et une conséquence explicite d'un fait ou d'un changement.

Compétence :

- ☐ **Construire** un tableau à double entrée pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique.
- ☐ **L'annoter** en expliquant des continuités, des changements, en mobilisant des repères temporels significatifs et un vocabulaire temporel spécifique.

Consolidation :

- ☐ **Expliquer** des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques. (S1)
- ☐ **Dater** des faits marquants. (S1)
- ☐ **Nommer** et **dater** quatre moments de ruptures qui ont marqué l'histoire du fait religieux : Les Lumières et la Révolution belge (S1)
- ☐ **Lier** un savoir culturel à un MC et à une période conventionnelle : Un(e) acteur/actrice du mouvement des Lumières (ex.: Émilie du Châtelet, Condorcet, Voltaire...).
- ☐ **Dater et nommer** la Révolution belge. (P4)
- ☐ **Dater et nommer** la Révolution française. (P6)
- ☐ **Énoncer** un changement et une continuité (dont le rôle joué par l'Église) sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre la période gallo-romaine et le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions. (P4)
- ☐ **Énoncer** un changement et une continuité sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions et le temps des développements scientifiques. (P4)

Dépassement :

- ☐ **Rédiger** le paragraphe d'un court texte explicatif pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique, en mobilisant des repères temporels significatifs, un vocabulaire temporel spécifique et des termes/notions pour caractériser les repères temporels.

3. Mise en œuvre de la situation d'apprentissage



Travail seul

Il est préconisé de proposer aux élèves de comparer leur réponses entre eux, en duo par exemple, avant de passer à une correction en groupe classe.



Travail en plénière

Les questions 1 et 2 (Q1- 2) visent à construire et compléter le tableau comparatif.

Les Q3 – 15 visent à outiller davantage les élèves tant en apportant un complément de connaissances contextuelles qu'en les **amenant progressivement à annoter** leur tableau comparatif **grâce à des exercices guidés et des temps de travail en plénière**.

L'exercice 16 est un exercice de dépassement. Il vise à **développer l'autonomie des élèves par rapport à la rédaction d'un commentaire** lié au tableau comparatif. Le travail en sous-groupe est alors conseillé car il permet la confrontation de stratégies et l'étayage par les pairs. Les traces intermédiaires laissées par les élèves dans leur cours témoignent de la progressivité de leur apprentissage. Le dispositif des Q15 + Q17 permet d'atteindre l'attendu pour l'annotation dans le cadre d'un commentaire rédigé.

L'exercice 18 vise à **structurer les apprentissages**, soit tout au long de la tâche en groupe classe, soit à la fin de celle-ci (dans le cadre d'un exercice de dépassement).

4. Exemple de production attendue

Partie 1 : construire et compléter un tableau

- 1) **Réalise un tableau** à double entrée qui présente les relations Église(s)- État dans nos régions aux Temps modernes et de nos jours. Afin de préciser les relations Église(s)- État, tu veilleras à mettre également en évidence l'état civil, l'enseignement, la ou les religion(s) officielle(s) ou reconnue(s), la laïcité et la position de notre pays par rapport aux lois progressistes.

2) A l'aide des connaissances vues en classe et des docs 1-5, **complète** ton tableau.

	Temps modernes	21 ^{ème} siècle
Relation Etat – Eglise(s)	Le pouvoir politique est étroitement lié à la religion chrétienne. Pour un souverain catholique, avoir l'appui de l'Eglise est indispensable pour conserver son pouvoir (doc 5)	Séparation de l'Etat et des Eglises, du temporel et du spirituel : état impartial et accueillant (doc 3)
État civil	Le clergé enregistre les actes civils.	Les autorités communales enregistrent les actes civils. Le mariage est civil, ce qui signifie que pour l'Etat le mariage religieux n'a pas de valeur.
Enseignement	Le clergé prend en charge l'instruction. [jusqu'à Marie-Thérèse d'Autriche]	L'instruction publique est organisée dans le cadre de la loi et l'Etat le finance. Il y a différents réseaux. L'Eglise catholique organise la grande majorité des écoles. (doc 4)
Religion(s) officielle(s) ou reconnue(s)	Religion chrétienne = religion officielle La religion chrétienne est très présente. (doc 5)	La religion israélite, catholique romaine, anglicane, protestante-évangélique, islamique, orthodoxe ainsi que la conception philosophique non confessionnelle. Bien que le bouddhisme ne soit pas officiellement reconnu, une asbl est subventionnée. (doc 2)
Laïcité	/ (Le terme apparaît pour la première fois dans un supplément du Littré puis dans le Larousse en 1871.)	À la base de la démocratie belge grâce à sa constitution même si la laïcité n'y est pas inscrite. (doc 3)
Lois « progressistes »	La religion chrétienne encadre la vie quotidienne des populations. (doc 5)	La Belgique n'a pas de leçon à recevoir en matière de lois progressistes : euthanasie, avortement (doc 3). Le mariage homosexuel est un droit en Belgique. (doc 1)

Les informations du tableau doivent avoir été corrigées avant de passer à l'annotation de celui-ci.

Partie 2 : annotation du tableau

3) **Date** chaque fait marquant repris ci-dessous dans la case prévue.

- ☐ Début de l'ère chrétienne
- ☐ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- ☒ Constitution belge

- ☒ Révolution belge
- ☐ Révolution française
- ☐ Édits de Constantin et de Théodose
- ☐ Réformes protestantes

A l'aide du document 6

- 4) **Nomme** les libertés constitutionnelles accordées aux catholiques par la Constitution belge.
la liberté de culte et la liberté d'enseignement
- 5) **Nomme** les libertés constitutionnelles accordées aux libéraux par la Constitution belge.
les libertés fondamentales (liberté de presse, liberté de réunion et d'association, liberté de culte, liberté d'enseignement, abolition de la censure, inviolabilité du domicile, mariage civil...)
- 6) **Coche** en vert deux faits marquants (repris à la question 3) liés au compromis entre les catholiques et les libéraux en Belgique.
- 7) **Dessine** deux accolades à l'extérieur de ton tableau : une à côté d'Etat civil et une deuxième à côté d'Enseignement. **Ecris** s'il s'agit d'un combat libéral ou catholique.
- 8) A l'aide du gabarit de réponse suivant, **rédige**, à côté de tes accolades, un commentaire de 3 à 4 lignes qui éclaire en quoi ces différents combats ont impacté notre quotidien au niveau des convictions religieuses.

La Révolution belge de 1830 constitue une rupture car un nouveau cadre politique (*La Constitution belge de 1831*), synthèse des combats entre *catholiques et libéraux* est établi : l'État n'intervient plus dans la sphère religieuse tout en garantissant la liberté de conscience des Belges.

- 9) Parmi les moments clé ci-dessous, **coche** celui que tu peux associer à ton tableau.
 - ☐ Polythéismes antiques (du IV^e millénaire av. J.-C. au V^e siècle)
 - ☐ Premiers monothéismes (du XIII^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle)
 - ☐ Expansion chrétienne et musulmane (du V^e siècle au XV^e siècle)
 - ☐ Un schisme dans l'église chrétienne (du XVI^e siècle au XVIII^e siècle)
 - ☒ Vers un nouveau rapport au religieux (du XVII^e au XXI^e siècle)
- 10) A l'aide de tes connaissances, **nomme** et **date** un des 4 moments de ruptures qui explique l'évolution des rapports entre religions et société des Temps modernes vers l'époque contemporaine. *Les Lumières – 18^{ème} siècle*

11) A l'aide des mots suivants, **explique**, en 2-3 lignes, en quoi ce moment peut être qualifié de rupture. (un changement avant/après)

Au 18^{ème} s, Les Lumières constitue une rupture car ce mouvement remet en question l'autorité religieuse et politique, qui dominait aux Temps Modernes. Il permet un nouveau rapport au religieux (tolérance religieuse).

12) **Associe** ton explication sur les Lumières à une ligne de ton tableau.

L'enseignant peut profiter de la question pour ouvrir une discussion avec ses élèves : quelle entrée du tableau as-tu choisie ? et les autres ? Parmi les entrées choisies laquelle vous semble la plus pertinente ? Pourquoi ? L'objectif sera alors de faire prendre conscience aux élèves que cette entrée permet d'aborder la question de la laïcisation de la société belge en allant du général vers le particulier. L'entrée choisie étant l'entrée la plus générale.

13) **Recopie** ton commentaire sur les Lumières à l'extérieur de ton tableau, à côté de la ligne finalement choisie.

14) **Sélectionne et recopie** quatre faits marquants (de la question 3) que tu peux lui associer au moment clé choisi.

Révolution belge, Constitution belge, Révolution française, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

15) **Associe** un commentaire à une ou plusieurs entrée(s) de ton tableau.

16) A l'aide de la grille suivante, **rédige** de courts commentaires explicatifs qui permettent de mieux comprendre historiquement une ou plusieurs lignes de ton tableau.

Lors de la correction, l'enseignant est invité à mener une discussion. Celle-ci aura pour visée de préciser les notions de neutralité et de laïcisation.

17) Pour l'entrée qui a été attribuée à ton groupe, **rédige**, à l'aide de la grille suivante, un court commentaire explicatif qui permet de mieux comprendre l'influence de la philosophie des Lumières sur l'évolution des rapports entre la religion et la société belge.

Rappel, cet exercice est un exercice de dépassement.

Dépassement ou structuration (à réaliser au fur et à mesure de la séance en groupe classe)

18) Sous ton tableau, **rédige** un court commentaire conclusif qui met en évidence deux ruptures et une continuité dans les relations Église-État en Belgique.

Rappel, cet exercice peut être envisagé soit comme un exercice de dépassement, soit comme un temps de structuration des apprentissages au fur et à mesure que la leçon avance.

Le mouvement des Lumières marque une rupture dans les rapports politiques et religieux au 18^e siècle. En Belgique, la Constitution acte, en 1831, la séparation Église-État. Libéraux et catholiques s'entendent pour stabiliser le nouvel état belge. Dans nos régions, l'Église cesse d'être toute puissante mais continue d'être influente, dans l'enseignement par exemple, et ce encore aujourd'hui. Le processus de laïcisation s'observe dans un premier temps dans les services aux citoyens (comme l'école également ou les registres d'état civil) et se poursuit aujourd'hui dans le droit (avec le mariage homosexuel par exemple).

19) **Titre** ton tableau.

L'enseignant peut également faire le choix de proposer une série de titres pour le tableau et inviter ses élèves à en cocher un.

La séparation Église-État en Belgique, un héritage des Lumières

La **Révolution belge** (1830) constitue **une rupture** car un nouveau cadre politique (La Constitution belge), synthèse des combats libéraux et catholiques, est établi : l'État n'intervient plus dans la sphère religieuse, tout en assurant la liberté de conscience des Belges.

Combat des libéraux

Combat des catholiques

	Temps modernes	21 ^{ème} siècle
Relation Etat – Eglise(s)	Le pouvoir politique est étroitement lié à la religion chrétienne. Pour un souverain catholique, avoir l'appui de l'Église est indispensable pour conserver son pouvoir (doc 5)	Séparation de l'État et des Églises, du temporel et du spirituel : état impartial et accueillant (doc 3)
État civil	Le clergé enregistre les actes civils.	Les autorités communales enregistrent les actes civils. Le mariage est civil, ce qui signifie que pour l'État le mariage religieux n'a pas de valeur.
Enseignement	Le clergé prend en charge l'instruction.	L'instruction publique est organisée dans le cadre de la loi et l'État le finance. Il y a différents réseaux. L'Église catholique organise la grande majorité des écoles. (doc 4)
Religion(s) officielle(s) ou reconnue(s)	Religion chrétienne = religion officielle La religion chrétienne est très présente. (doc 5)	La religion israélite, catholique romaine, anglicane, protestante-évangélique, islamique, orthodoxe ainsi que la conception philosophique non confessionnelle. Bien que le bouddhisme ne soit pas officiellement reconnu, une asbl est subventionnée. (doc 2)
Laïcité	/ (Le terme apparaît pour la première fois dans un supplément du Littré puis dans le Larousse en 1871.)	À la base de la démocratie belge grâce à sa Constitution même si la laïcité n'y est pas inscrite. (doc 3)
Lois « progressistes »	La religion chrétienne encadre la vie quotidienne des populations. (doc 5)	La Belgique n'a pas de leçon à recevoir en matière de lois progressistes : euthanasie, avortement...(doc 3). Par ex, le mariage homosexuel est un droit en Belgique. (doc 1)

Au 18^{ème} s, Les Lumières constitue une rupture car ce mouvement remet en question l'autorité religieuse et politique, qui dominait aux Temps Modernes. Il permet un nouveau rapport au religieux (tolérance religieuse).

Les libéraux belges sont influencés par la philosophie des Lumières. Certains de leurs combats rejoignent ceux de la Révolution française de 1789, comme pour l'enregistrement civil des actes qui retire le pouvoir juridique de l'Église.

La Constitution belge (1831) est influencée par les Lumières. La liberté de culte et d'opinion rappelle la tolérance religieuse et la liberté de pensée des écrits de Voltaire ou certains articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789). Pour les catholiques, inscrire ces libertés dans la loi fondamentale était alors un moyen de conserver certaines de leurs positions.

Le mouvement des **Lumières** marque une **rupture** dans les rapports politiques et religieux au 18^e siècle. Après la **Révolution belge de 1830**, l'adoption de la **Constitution belge** acte, en 1831, la **séparation Église(s)-État**. Libéraux et catholiques s'entendent **pour stabiliser le nouvel état**. Dans nos régions, **l'Église cesse d'être toute puissante mais continue d'être influente**, dans l'enseignement par exemple, et ce encore aujourd'hui. Le **processus de laïcisation** s'observe dans un premier temps dans les services aux citoyens (comme l'école également ou les registres d'état civil) et se poursuit aujourd'hui dans le droit (avec le mariage homosexuel par exemple).

5. Structuration des apprentissages

Y indiquer toute information / points d'attention utiles pour la structuration des apprentissages.



Afin d'ouvrir l'élève à la pluralité des cultures et des convictions et de l'outiller dans sa compréhension des principes de la démocratie, les apprentissages relevant de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté seront abordés en questionnant et explicitant ce qui dans cette situation d'apprentissage relève de la sphère privée et de la sphère publique, en identifiant et exemplifiant les notions d'opinion, de croyance, de savoir et de conviction. L'égalité devant la loi pourra également être abordée, notamment en ce qui concerne l'évolution à travers le temps pour les mariages. En fonction des choix de réflexion philosophique et citoyenne posés par l'enseignant.e, un temps sera pris pour noter dans le dossier élève la ou les questions abordées en classe et y consigner des éléments de réponse.

6. Exemple de grille d'évaluation des acquis d'apprentissages :

Les compétences visées par l'EPC, ainsi que la volonté de privilégier leur apprentissage en commun, en construction collective, se prêtent davantage à l'évaluation formative. Référentiel d'éducation à la philosophie et citoyenne, FWB, 2021, p.23.

Attendus d'apprentissage évalués		Indicateurs de qualité	Evaluation du/de la professeur
Savoirs	Expliquer des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.	Au moins deux éléments (un par case) de savoir vu en classe permettant de comparer les changements dans la société belge sur le plan religieux et convictionnel est correctement mentionnés pour « Etat Civil ». (Q2)	Oui-non
		Au moins deux éléments (un par case) de savoir vu en classe permettant de comparer les changements dans la société belge sur le plan religieux et convictionnel est correctement mentionnés pour « Enseignement ». (Q2)	Oui-non
	Dater des faits marquants.	Les 7 faits marquants sont correctement datés. (Q3)	Oui-non
	Identifier , dans un texte court, une cause et une conséquence explicite d'un fait	2 faits marquants associés au compromis entre les libéraux et les catholiques belges sont correctement cochés. (Q6)	Oui-non

	ou d'un changement.		
Sélectionner dans un document des <u>informations utiles</u> pour répondre à une <u>question de recherche</u> .	Les informations issues des docs 1-5 sont sélectionnées en fonction du nom des entrées du tableau. (Q2)	Oui-non	
	Les libertés constitutionnelles accordées aux catholiques sont correctement nommées. (Q4)	Oui-non	
	Les libertés constitutionnelles accordées aux libéraux sont correctement nommées. (Q5)	Oui-non	
Construire un tableau à double entrée pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique. (Q1)	Les entrées du tableau sont correctement nommées et placées.	Oui-non	
	Les informations correctement sélectionnées en fonction du nom des entrées sont notées dans la case du tableau qui correspond à la bonne entrée. (Q2)	Oui-non	
	Les cases relatives à « Relation Église(s)-État », « religion(s) officielle(s) », « laïcité » et « positions progressistes » sont couvertes par au moins une information issue d'un des docs 1-5.	Oui-non	
	Au moins une information de chaque doc (1-5) figure dans le tableau.	Oui-non	
L'annoter en expliquant des continuités, des changements, en mobilisant des repères temporels significatifs et un vocabulaire temporel spécifique.	L'accolade mettant en évidence le combat libéral est correctement placée et légendée. (Q7)	Oui-non	
	L'accolade mettant en évidence le combat catholique est correctement placée et légendée. (Q7)	Oui-non	
	Le commentaire est correctement complété. (Q8)	Oui-non	
	Le commentaire est placé au bon endroit à côté du tableau. (Q8)	Oui-non	
	Le texte permet d'expliquer le lien entre le moment clé et les Lumières. (Q11)	Oui-non	
	Le texte est construit à l'aide des 5 mots/groupes de mots proposés et compte 2-3 lignes. (Q11)	Oui-non	

		Le texte sur les Lumières est écrit à côté de l'entrée correcte du tableau. (Q13)	Oui-non
		Les commentaires sont correctement associés aux entrées du tableau. (Q15)	Oui-non
		Les commentaires sont recopiés à côté de l'entrée correcte du tableau. (Q17)	Oui-non

7. Pour aller plus loin :

Découvrir avec les élèves d'autres changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques à travers des exemples liés aux soins de santé, funérailles... La situation d'apprentissage « Il n'y a pas que des cloches en ville » pourrait être réadaptée dans ce sens.

Les enseignant.es qui le souhaitent peuvent écouter ce podcast : [Les Clés - Quel financement pour les cultes en Belgique ? - Auvio](#)

Note des concepteurs :

-La longueur des textes et le nombre de documents sont à adapter par l'enseignant en fonction de ses élèves.

-Les concepteurs se sont efforcés de joindre les détenteurs de droits des textes et des illustrations. Si malgré les recherches effectuées, un ayant droit n'avait pas été contacté, il est invité à s'adresser à nous.



Cet outil/situation d'apprentissage a été conçu(e) par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et ses équipes.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite, sauf exception dans le cadre de l'enseignement et/ou de la recherche scientifique, dans le respect du livre XI titre 5 relatif au droit d'auteur du Code de droit économique.

Il est également interdit d'en faire usage à des fins commerciales, notamment sur les réseaux sociaux.